



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2026

Délibération n° DEL 2026-047

Le **19/05/2026** à 20h00, le conseil municipal de la commune de Viry, dûment convoqué le **13/05/2026**, s'est réuni en session ordinaire, dans les locaux de la salle communale l'Ellipse, 140 rue Villa Mary sous la présidence de M. Cédric MERLOT, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 29**

**Présents : 27**

MERLOT Cédric, Maire, POIRIER Patrice, MICHALOT Sandrine, BUIRON Christophe, BIGAND Martine, BERNARD Pierre, adjoints, HERRERO Sabine, DURAND Patrick, SECRET Michel, PERREARD Benoît, PORCHET Alexandre, GANDY Christophe, LOFFEL Delphine, ESCURE Laurent, LACHENAL Yann, JACQUEMOUD Emmanuelle, FERNANDO Adeline, SAUZE Myriam, NUNES Maud, BARBIER Claude, CHEVALIER Laurent, LASSALLE Déborah, RODRIGUEZ Sandrine, DERELI Elmas, DE VIRY François, BARTHASSAT Gary, DUPONT Lorelei.

**Procurations : 01**

COUSIN Corinne a donné pouvoir à MERLOT Cédric

**Absents : 02**

COUSIN Corinne, VILLARD Marie

**Secrétaire :**

BUIRON Christophe

**Publicité :** Acte certifié exécutoire compte-tenu de sa :

Transmission à la préfecture le 26/05/2026

Publication le 28/05/2026

**Objet : COMMISSION D'APPEL D'OFFRES - Election des membres**

M. le Maire rappelle, que suite au renouvellement du conseil municipal, le conseil doit procéder à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO). Cette commission intervient obligatoirement, pour l'attribution des marchés publics, dont les montants sont situés au-dessus des seuils de procédure formalisée (actuellement, 216 000,00 € HT pour les marchés de fournitures et services et 5 404 000,00 € HT pour les marchés de travaux).

L'assemblée délibérante élit en son sein, à bulletin secret, au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, ses représentants à la CAO. L'élection des membres titulaires - et des suppléants - a lieu sur la même liste, sans panachage, ni vote préférentiel.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, elle est composée du maire, qui en est le Président de droit, de 5 conseillers municipaux ayant le statut de délégués titulaires et de 5 conseillers municipaux ayant le statut de délégués suppléants.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.1411-5, L.1414-1 et suivants, et L. 2121-21,

Considérant que l'élection des membres de la CAO a lieu à scrutin secret, sauf si l'assemblée en décide autrement, à l'unanimité,

Entendu l'exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**Article unique :**

Décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au vote à bulletins secrets, mais à mains levées, et procède à l'élection des conseillers municipaux, appelés à siéger au sein de la CAO.

A l'issue du scrutin, ont été élus :

	Titulaires		Suppléants	
1	BUIRON Christophe	28 voix	POIRIER Patrice	28 voix
2	COUSIN Corinne	28 voix	SECRET Michel	28 voix
3	GANDY Christophe	28 voix	PERREARD Benoît	28 voix
4	CHEVALIER Laurent	28 voix	BARBIER Claude	28 voix
5	DE VIRY François	28 voix	BARTHASSAT Gary	28 voix

---

Résultat du vote :

Pour : 28 voix	Contre : 00 voix	Abstention : 00 voix
----------------	------------------	----------------------

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire de la commune de Viry dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble, par voie postale (2 place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble cedex) ou par voie électronique ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans le délai de deux mois à compter de la publication ou de la notification de la présente délibération, ou à compter de la réponse de la commune de Viry, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

Pour extrait conforme

Le Maire,  
Cédric MERLOT

Signé

Le secrétaire,  
Christophe BUIRON

Signé